

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 AOUT 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 19/887 :

Approbation du plan de financement et de la programmation 2022 de la Cité éducative de Bois D'Olivés

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. ROUVRAIS Simone (par Madame AHO NIENNE Sandrine), BRET Jean Paul (par Monsieur TEVANEE Jean François), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur TAN Willy), BELLON Stéphen (par Madame FERDE Thérèse), NARIA Olivier (par VAYABOURY Jean Patrick), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

ABSENTS :

MM. VALY Nazir, PALIOD Marie Claude, LORION David, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 02 septembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 22 août 2022.




Maire

Accusé de réception en préfecture
974219740164-20220829-19-887-DE
Date de télétransmission : 05/09/2022
Date de réception préfecture : 05/09/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°19/887 : Approbation du plan de financement et de la programmation 2022 de la Cité éducative de Bois D'Olives.

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que les Cités éducatives, lancées début 2019, sont issues du plan national pour les quartiers.

Ce programme de trois ans, vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, soit de la naissance à l'insertion professionnelle avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Ce programme, décliné sous forme de label, permet l'octroi de crédits spécifiques de l'État pour la réalisation d'actions complémentaires à celles existantes et pour le pilotage du dispositif. Par ailleurs, il fait l'objet d'une gouvernance tripartite entre la Ville, l'Éducation nationale et la Préfecture, appelée la troïka.

En ce sens, chaque Cité éducative élabore son propre plan d'actions en référence aux trois axes stratégiques fixés par l'État :

- Conforter le rôle de l'école,
- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champ des possibles

La Ville de Saint-Pierre, en partenariat avec les services préfectoraux et départementaux de l'Éducation nationale, a soumis sa candidature pour l'obtention de ce label pour le quartier prioritaire de Bois d'olives. Celui-ci a été délivré le 29 janvier 2022 à l'occasion du Comité Interministériel des Villes (CIV), et intègre ainsi Saint-Pierre dans le réseau des 200 Cités éducatives nationales.

Un comité de pilotage s'est déroulé le 28 juin 2022 et a retenu le principe d'une participation au financement d'une quarantaine d'actions définies dans les axes stratégiques de la programmation 2022 de la Cité éducative de Bois d'olives telle que détaillée en annexe.

Le plan de financement de la programmation 2022 est établi ainsi :

PARTENAIRES	PARTICIPATION EN €	POURCENTAGE
État (Crédits Cités Educatives)	185 000.00	36.8 %
Commune (Crédits Cités Educatives)	133 000.00	26.5%
Autres (État- crédits fléchés, Conseil départemental, CAF, Civis, Conseil Régional...)	154 255.82	30.7%
Fonds de mutualisation de la cité	30 000.00	6 %
TOTAL	502 255.82	100 %

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessus,
- **D'APPROUVER** la programmation 2022 de la Cité éducative de Bois d'Olives annexée,
- **De L'AUTORISER**, lui ou l'un de ses adjoints délégués d'ans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

